INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

GMT Mégalithes

Golfe Morbihan Tour Mégalithes

06 mai 2023

GOLFE DU MORBIHAN

SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE VANNES

GRADE 5A

CANAL VHF DE COURSE : 06

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

***[NP] Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire du départ sur l'eau, au retour à terre pour tous les concurrents du GMT Mégalithes**.*

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile)* incluant l'annexe B.

1.2 Les règles d'équipement des voiliers.

1.3 Les règles des classes des bateaux admis à courir.

1.4 La règle expérimentale 21-05 (annexe WF-règles de course WINGFOIL) :

espaces.ffvoile.fr/media/148206/ANNEXE-WF-2021-2024.pdf

1.5 Les règles techniques et de sécurité des supports à foils.

1.6 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

1.7 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou

de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée sur : www.srvannes.fr , au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme de la course qui sera affiché avant 21h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une ou des instructions de course peuvent être faites sur l'eau avant le départ de la course de la classe/série concernée : le comité de course enverra alors le **pavillon L** sur bateau comité et communiquera l'information sur le canal VHF de la course et/ou à la voix.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse www.srvannes.fr

3.2 Le PC course est situé sur le bateau comité : Labour Mad ; tel : 06 98 79 18 93, canal VHF 06.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Il n'y aura pas de signaux faits à terre.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe ou séries
06 mai	Toutes

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course le 06 mai est 10h00

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

7.1 Les pavillons de classe sont :

Windsurf, Windfoil, Wingfoil	Flamme numérique 1
Dériveurs : double et solitaire	Flamme numérique 2
Multi 2000	Flamme numérique 3
Osiris et Tradi	Flamme numérique 4
Multicoques	Flamme numérique 5
Guépards	Pavillon Guépard

8. ZONES DE COURSE

8.1 L'emplacement des zones de course se situe dans le Golfe du Morbihan, carte SHOM 7137L.

9. LES PARCOURS

9.1 Le parcours est décrit en **annexe** PARCOURS en incluant, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative du parcours.

10. MARQUES

10.1 Les marques de départs sont :

Classe	Départ : 2 lignes	Parcours	Arrivée
Windsurf Windfoil Wingfoil Foilers	Bateau du Comité (BC) Bouée **Blanche**	Ile de Lern à laisser à TRIBORD : attention aux casiers et les herbiers qui débordent beaucoup Bouée **Orange** après le Parun à laisser à TIBORD et un bateau MEGALITHES à laisser à BABORD Pointage officiel au Greguan : BC	Entre la Perche Verte de BARAC'H à Tribord et la Perche Rouge de Conleau à Babord (si la hauteur d'eau le permet). *Attention parcours réduit possible à la balise Roguedas.*
Toutes les autres Classes	BC+Bouée **Jaune**	Ile de Lern à laisser à TRIBORD : attention aux casiers qui débordent beaucoup Bouée **Orange** à laisser à TIBORD et un bateau MEGALITHES à laisser à BABORD Pointage officiel au Greguan : BC	Entre la balise Verte Roguedas à Tribord et un Bateau Comité à Babord.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

11.1 Les zones considérées comme des obstacles sont précisées sur la carte SHOM 7137L

11.2 Le comité de course recommande de respecter les balisages du Golfe du Morbihan

12. LE DEPART

12.1 Le départ sera donné dans l'axe du parcours

12.2 Les lignes de départ seront entre : ***le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord*** et ***le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord***. Elles seront situées aux alentours de la balise Ouest Boédic, au large de la Verte Roguedas.

12.3 Les bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 mn après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 voir annexe parcours

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée. Elle sera située à *Roguédas* ou Conleau.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour toutes les classes, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15.3 Pénalités applicables :

a) DNC, DNS, RET, DNF, DSQ, DNE : application annexe A.

b) Pénalités de remplacement pour les infractions aux RCV 29.1 ou 30.3 ou 30.4 et à la RCV 28.

Identification Pénalité	Temps de course réalisé par le bateau
OCS	+ 15 mn (ceci modifie les RCV 29.1 et A4)
UFD	+ 30 mn (ceci modifie les RCV 29.1, 30.3 et A4)
BFD	+ 30 mn (ceci modifie les RCV 29.1, 30.4 et A4)
NSC	+ 10 mn à DSQ

15.4 Un avis mentionnant les pénalités appliquées suivant cet article sera publié sur www.srvannes.fr dès la communication, ou le retour à terre, du Comité de Course et au plus tard à l'heure limite du dépôt des réclamations. Les concurrents auront 30 minutes après l'heure d'affichage pour contester la pénalité devant le jury.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Il n'y a pas de temps cible : la ligne d'arrivée sera fermée à 19h30.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 mn, après que le dernier bateau a fini la course ou après que le comité de course a signalé que la ligne est fermée selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles sur : www.srvannes.fr

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à la SRVannes à Conleau. Elles commenceront à l'heure indiquée sur www.srvannes.fr

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18 CLASSEMENT

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.3 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés, sont ceux tels qui ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile.

18.4 Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du jour.

19 REGLES DE SECURITE (voir aussi § 8 et 9 de l'Avis de Course)

19.1 Un émargement (sortie et retour) sera mis en place par VHF sur le **canal 72** et/ou à l'arrière-tribord du bateau comité.

19.2 Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes, sauf les catégories solitaire, Windsurf, Windfoil et Wingfoil.

19.3 **Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.**

19.4 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker

19.5 Voir aussi § 8 et 9 de l'Avis de Course.

19.6 Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Un pointage officiel peut être effectué à toutes les marques définies dans l'annexe PARCOURS.

Si, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. sur le canal 06.

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

19.7 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un concurrent(e) d'accepter une remorque et d'être ramené(e) à terre.

19.8 La navigation est rigoureusement interdite dans les zones de baignade.

19.9 Envoi du pavillon V ; la procédure d'assistance d'urgence s'applique telle que définie par la RCV 37. Tous les bateaux, officiels et accompagnateurs devront se mettre à disposition du comité de course et veiller sur le canal de course.
L'IC 23.2 ne s'applique alors plus aux accompagnateurs concernés.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable par VHF.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Il n'y a pas de contrôle de jauge et d'équipements.

.

22. BATEAUX OFFICIELS

22.1 Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon SRVannes.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon SRVannes.

23.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

24.1 Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels et accompagnateurs.

25 EMPLACEMENTS

25.1 Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux du Port d'Arradon ou sur la cale de Conleau

26. PRIX

26.1 Des prix seront distribués (voir AC).

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Cailloce Marine
Comité de course adjointe : Dettling Françoise
Président du comité d'organisation : Houdet Luc

ANNEXE ZONES DE COURSE

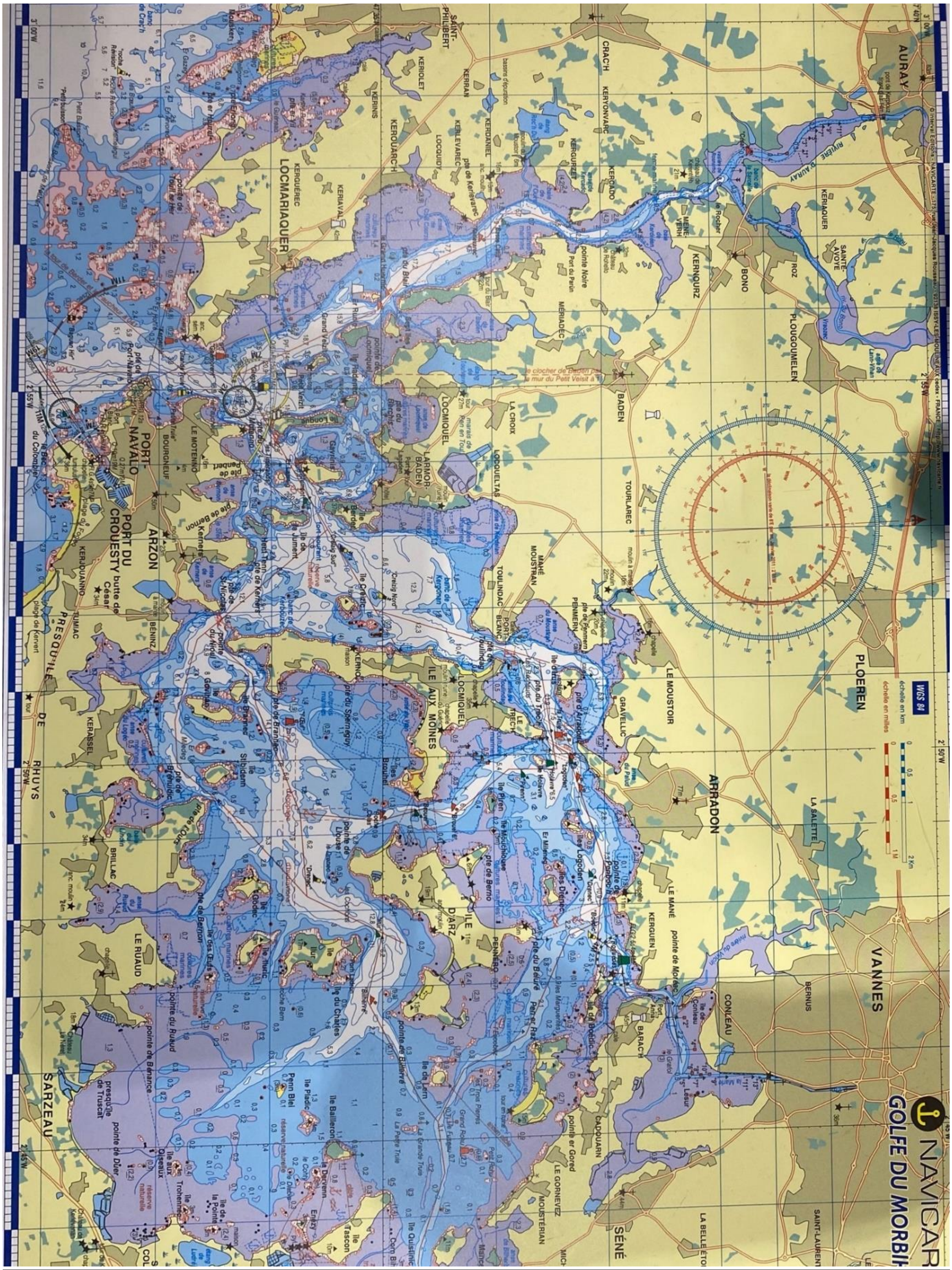

ANNEXE PARCOURS

PARCOURS 1 : Grand GMT

Ligne de départ : §10 et §12 des IC.

N°1- * Ile de LERN, à laisser à **TRIBORD** : attention aux casiers *et* les herbiers qui débordent beaucoup

N°2- * Ile STIBIDEN à laisser à **TRIBORD**.

N°3- * Pointe de PENHAP : Ile aux Moines à laisser à **TRIBORD**.

N°4- * Porte entre la tourelle GREGAN à laisser à **TRIBORD** et Bateau Comité à laisser à **BÂBORD** (voir remarque).

N°5- * Ile HUERNIC à laisser à **BÂBORD.**

N°6- * Porte constituée par une BOUÉE cylindrique ORANGE mouillée après le Parun à laisser à **TRIBORD** et un BATEAU MEGALITHES à laisser à **BABORD :** position approximative 47°.36'.53''N - 02°57'.1''W.

N°7- * Ile RENAUD (Reno) à laisser à **BÂBORD.**

N°8- *Ile de BERDER à laisser à **BÂBORD.**

N°9- * Les 2 perches vertes des RÉCHAUD au N.W de l'Ile aux Moines à laisser à **TRIBORD.**

Ligne d'arrivée : § 10 et §14 des IC.

Remarque :
Si un bateau du Comité de Course situé à coté de la porte du GREGAN arbore un **pavillon O**, ceci signifie : passez dans la porte et faites demi-tour. Les marques en rivière d'Auray ne sont plus à respecter comme marques de parcours.
Les bateaux vont ensuite à la ligne d'arrivée en reprenant *la suite du parcours au **N° 8 de l'annexe parcours.** Les concurrents sont informés de la proximité des roches autour du GREGAN.*

PARCOURS 2 : Petit GMT

Ligne de départ : §10 et §12 des IC.

N°1- * Ile de LERN, à laisser à **TRIBORD** : attention aux casiers *et* les herbiers qui débordent beaucoup

N°2- * Ile STIBIDEN à laisser à **TRIBORD**.

N°3- * Pointe de PENHAP : Ile aux Moines à laisser à **TRIBORD**.

N°4- * Porte entre la tourelle GREGAN à laisser à **TRIBORD** et Bateau Comité à laisser à **BÂBORD** (voir remarque).

N°5- *Ile de BERDER à laisser à **BÂBORD.**

N°6- * Les 2 perches vertes des RÉCHAUD au N.W de l'Ile aux Moines à laisser à **TRIBORD.**

Ligne d'arrivée : § 10 et §14 des IC.

PARCOURS 3 des îles

Ligne de départ : §10 et §12 des IC.

N°1- * Ile de LERN, à laisser à **TRIBORD** : attention aux casiers *et* les herbiers qui débordent beaucoup

N°2- * Ile STIBIDEN à laisser à **TRIBORD**.

N°3- * Pointe de PENHAP : Ile aux Moines à laisser à **TRIBORD**.

N°4- * Les 2 perches vertes des RÉCHAUD au N.W de l'Ile aux Moines à laisser à **TRIBORD.**

Ligne d'arrivée : § 10 et §14 des IC.

La présidente du Comité de Course attire l'attention des concurrents sur le respect des RCV (2021-2024) et particulièrement les règles 2, 42, 45 et 48.2

ANNEXE PAVILLONS

Guépard

Flamme numérique n°1

Flamme numérique n°2

Flamme numérique n°3

Flamme numérique n°4

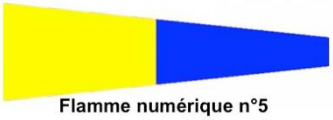

Flamme numérique n°5

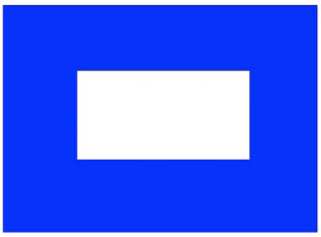

Pavillon P

Pavillon noir

Pavillon orange

Pavillon U

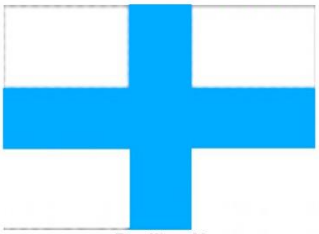

Pavillon X
rappel Individuel

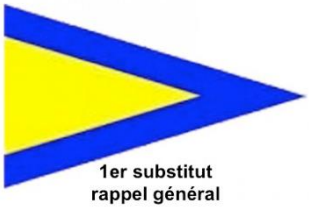

1er substitut
rappel général

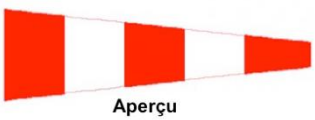

Aperçu

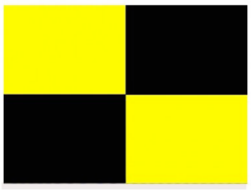

Pavillon L

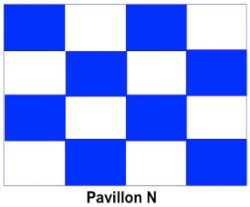

Pavillon N

Pavillon S

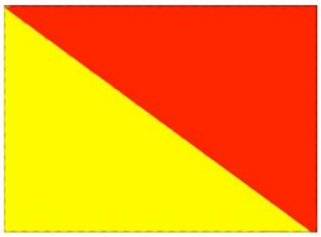

Pavillon O

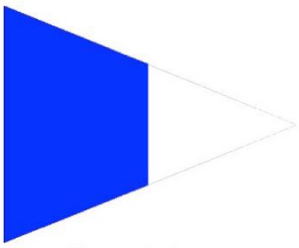

2ème substitut

Pavillon bleu

Pavillon A

Pavillon H